



## Titre : Europe la forteresse agricole

La libéralisation agricole ne peut être approchée comme une fin en soi, mais comme un instrument du partenariat pour arriver à faire de la région une réelle zone de prospérité. Si la libéralisation doit être réciproque, il est aussi essentiel qu'elle soit graduelle et asymétrique.



La question de la libéralisation agricole dans les relations euro-marocaines connaît manifestement une évolution lente. Les difficultés de la ratification de l'accord par les instances communautaires en témoignent. Dans le processus de libéralisation des échanges régionaux, incarné par la mise en place de l'Accord d'association et le Statut avancé, le secteur agricole reste un domaine sacrifié. Les producteurs des filières méditerranéennes (fruits et légumes) que l'on retrouve communément en Espagne, dans le sud de la France, en Italie ou en Grèce sont de nouveau, par leurs lobbys interposés, au rendez-vous de la contestation politique de cet accord. Ils redoutent de devoir affronter une concurrence accrue en cas de disparition de la préférence communautaire. Ainsi, le marché agricole européen continue de ressembler à une forteresse protégée par des dispositifs dissuasifs (calendrier, quotas, prix à l'entrée, barrières non tarifaires). Certes, les échanges agricoles font preuve d'un dynamisme constant. Mais, cette tendance ne connaît pas un saut quantitatif et qualitatif.

Il est certain que les divergences d'intérêt entre le Maroc et l'agriculture communautaire ne sauraient être résolues dans le cadre des relations bilatérales. Parvenir à une solution exige que la réforme de la politique agricole européenne soit poursuivie, réforme qui, après avoir supprimé certaines dispositions simplistes et anachroniques telles que la préférence communautaire, s'attacherait à redéfinir les objectifs qu'elle entend poursuivre et qui assumerait, surtout, de façon explicite les obligations que lui impose le développement de l'agriculture des partenaires sud-méditerranéens dont le Maroc. Si l'on s'en tient à la seule rationalité économique, la solution optimale ne fait aucun doute : les échanges agricoles doivent être libéralisés dans la zone euro-méditerranéenne et se traduire par des flux réciproques. Les conséquences à terme de cette libéralisation pourraient être un gain en PIB, un coût plus faible pour les consommateurs, une économie pour les budgets publics. Ce qui freine l'avancée vers cette solution tient à des raisons sociales liées aux ajustements que cette libéralisation implique. Du côté des pays du sud de la Méditerranée, elle menace les productions de base (céréales, viande et lait), encore que compte tenu des subventions multiples, il ne soit pas sûr qu'après mise à niveau, ces pays ne soient pas en mesure d'être compétitifs dans ces productions. Du côté de l'UE, l'ajustement concernera nécessairement les fruits et légumes. Mais là encore, des remontées en gamme et un effort de diversification des produits permettent de limiter l'ajustement. D'autre part, l'agriculture a d'autres fonctions (développement rural, développement durable ...) qui lui donnent une spécificité : derrière les échanges agricoles, c'est un mode de vie et de relation à l'espace qui se décline.

Compte tenu de ces considérations, la libéralisation agricole ne peut être approchée comme une fin en soi, mais comme un instrument du partenariat pour arriver à faire de la région une réelle zone de prospérité. Si la libéralisation doit être réciproque, il est aussi essentiel qu'elle soit graduelle et asymétrique.



Les capacités de chacun des partenaires de supporter les changements induits ne sont pas les mêmes. L'Union doit accepter un rythme plus lent et des avancées moins importantes dans la libéralisation des pays du sud de la Méditerranée. Bien plus, des voix s'élèvent pour que cette libéralisation asymétrique soit soutenue par un instrument structurel afin d'assurer un soutien aux secteurs sensibles, aux catégories sociales vulnérables, et au développement des zones rurales. C'est à la création d'un vaste marché agricole méditerranéen commun, avec ses politiques communes et ses instruments financiers que des institutions méditerranéennes appellent. Dans leur vision, à la fois audacieuse et pragmatique, l'établissement d'un pacte agroalimentaire et rural favoriserait une meilleure localisation des productions, une régulation des échanges, la promotion d'un système agroalimentaire respectueux de l'environnement, des territoires. Sa mise en œuvre demanderait des efforts de soutien à la modernisation des producteurs du Sud, des aides à la reconversion ou à la requalification, un soutien au développement rural. Cela pourrait paraître une utopie. D'aucuns feraient valoir qu'un tel pacte de valorisation de l'agriculture en Méditerranée buterait contre le conservatisme des producteurs individuels. Mais, ce serait faire fi du coût financier et social élevé que générerait la reproduction des politiques actuelles. Il ne fait aucun doute que des avantages agricoles convergents existent entre les pays méditerranéens européens et de la rive Sud. Ils pourraient être valorisés par une meilleure répartition de la chaîne de la valeur entre les deux rives. Le Sud et le Nord de la Méditerranée sont condamnés à anticiper les effets de la libéralisation des échanges agricoles et de renoncer à la politique de l'autruche. L'UE a tout intérêt à adjoindre les pays du Sud dans une politique agricole régionale rénovée si elle souhaite s'engager avec force dans le projet d'une zone méditerranéenne de prospérité partagée et de solidarité.

**Source : web Par Larabi Jaïdi. La Vie éco**